

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1635

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

808 943 328 RCS Annecy.

ICB.

Forme : Société Civile Immobilière.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 15, Impasse DES CASTORS, 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Projet de fusion entre ICB, société civile immobilière au capital de 1 000 €, siège social 15 impasse des Castors 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY 808 943 328 RCS ANNECY et RHONAL société à responsabilité limitée au capital de capital de 10 530 € réduit à la somme 5 430 € par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2021, siège social 15 impasse des Castors 74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY 505 179 002 RCS ANNECY. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY du 18 juin 2021, il a été projeté la fusion par voie d'absorption de la société ICB, par la société RHONAL. Evaluation des apports : Actif : 896 874 €, Passif : 860 487 €, Actif net apporté : 36 387 €, boni de fusion : 13 387 €. La société absorbante détient 100% du capital de la société absorbée, il n'y a donc pas d'augmentation de capital. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du traité de fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. La société ICB sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante approuvant le traité de fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du tribunal de commerce d'ANNECY en date du 18 juin 2021 pour les deux sociétés. Pour avis..